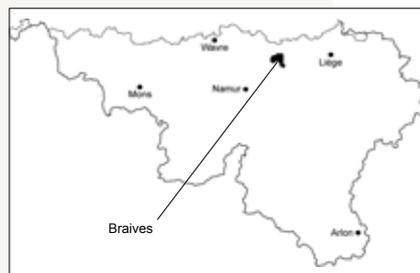


LES FICHES D'AMÉNAGEMENT RURAL

Quand développement rural rime avec aménagement du territoire, urbanisme, architecture et patrimoine !

4

La réaffectation de la cour de justice d'Hosdent (Braives)



Si l'on s'en réfère à l'histoire de l'architecture, force est de constater que la réaffectation n'est pas une démarche propre à notre époque mais bien une constante à travers les âges. D'abord envisagée pour des raisons économiques et/ou stratégiques, la réaffectation a permis de préserver bon nombre de bâtiments d'une dégradation voire d'une destruction. Aujourd'hui, en plus d'être un incitant économique, la réaffectation répond à une démarche philosophique où mémoire du passé et trace du présent peuvent aisément trouver leur place et dialoguer. Les opérations où des bâtiments du secteur public ou privé sont remis à l'honneur, sont de plus en plus fréquentes dans notre paysage, qu'il soit rural ou urbain.

Pour qu'une réaffectation soit réussie, le travail passe par l'analyse typologique du bâti, la recherche d'une nouvelle fonction, l'adéquation entre celle-ci et les exigences patrimoniales du lieu. Une sensibilité et une certaine dose d'humilité de la part de l'auteur de projet feront le reste.

Un projet de réaffectation n'est pas toujours facile à mener d'autant plus s'il s'agit d'un édifice classé. C'est pourtant le pari qui s'est tenu à Hosdent où la cour de justice, par la qualité et le choix de sa réaffectation, témoigne de la possibilité de conjuguer à la fois intervention contemporaine, fonctionnalité et respect du patrimoine.

CARTE D'IDENTITE

Province : Liège

Commune : Braives

Réalisation : 2004-2006

Maître d'œuvre :
Commune de Braives

Auteur de projet :
Tony Robert, architecte
SCPRL A.R.T.

LA GENESE DU PROJET

Pour sauvegarder l'ancienne cour de justice, un bâtiment du XVII^{ème} siècle, classé comme monument (1985) et pourtant laissé à l'abandon, il fallait s'armer de patience.

Si l'architecte visite pour la première fois les lieux en 1989, les travaux ne débuteront réellement qu'en 2004. Entre les deux, de nombreuses étapes se dérouleront dont en 1995, la décision prise par la Commune d'entreprendre un programme communal de développement rural (PCDR). Ce PCDR détermine comme projet majeur, la restauration et la réaffectation de l'ancienne cour de justice. S'en suivra l'achat du bâtiment en 1996 et les premiers travaux (mesures conservatoires) en 1997.

Après quinze années de négociations et de travaux, la cour de justice accueille aujourd'hui la maison de village. Elle sert également d'écrin à la « Maison de la Mehaigne et de l'Environnement Rural ».



Fig. 1 : Le hameau de Hosdent : plan cadastral



Fig. 2 : L'arrière du bâtiment restauré

UN PARTENARIAT

La restauration d'un bâtiment classé passe par l'obtention d'un certificat de patrimoine, partenariat entre le maître de l'ouvrage, l'auteur de projet, la Commission des Monuments, Sites et Fouilles, la DGATLP – Division du patrimoine et la Direction de la restauration.



Fig. 3 : La cour de justice avant restauration

LA RESTAURATION/RÉAFFECTATION D'UN BÂTIMENT CLASSÉ, ÉTAPE PAR ÉTAPE

- avis de la Commission Royale des Monuments Sites et Fouilles sur l'avant-projet,
- mise en place d'un Comité d'accompagnement. Celui-ci est instauré pour aider le maître de l'ouvrage à concevoir un projet de restauration conforme aux exigences d'un bien classé,
- introduction d'une demande de certificat de patrimoine. Celui-ci a pour but de rassembler en amont de la demande du permis d'urbanisme, les informations et renseignements indispensables à la réalisation des actes et travaux sur un bâtiment classé?
- dès réception du certificat de patrimoine par le maître de l'ouvrage, une demande de permis d'urbanisme peut être introduite.

Pour en savoir plus, consultez la DGATLP - Service du Patrimoine - www.mrw.wallonie.be/dgatlp

LE SITE

Le hameau de Hosdent se situe en léger retrait de l'axe routier Huy-Hannut. Il s'y est développé au pied de la vallée, là où la Mehaigne s'est creusée un sillon dans la plaine de Hesbaye. Non loin d'une zone d'intérêt biologique traversée par la rivière, d'imposantes fermes à cours, un moulin à eau et la cour de justice sont autant de témoignages du riche passé des lieux. L'ensemble du site présente donc des aspects naturels et patrimoniaux non négligeables.



Fig. 5 : La Mehaigne non loin de la cour de Justice



Fig. 4 : Le moulin de Hosdent



Fig. 6 : Les dépendances d'une ferme traditionnelle

LE BATIMENT AVANT RESTAURA-

La cour de justice est un bâtiment d'un niveau et demi utilisant le schiste pour la maçonnerie, le calcaire pour les chaînages d'angle et les encadrements et couvert d'une toiture de tuile avec coyaux et croupettes. Sa façade avant est composée d'une porte à montants harpés surmontée d'une pierre armoriée de 1685, deux baies à croisée dont l'une a été remaniée en porte, une seconde porte harpée suivie d'une baie plus modeste. D'autres petites ouvertures s'accrochent au pied de toiture. Les pignons et façades arrières sont peu percés. Avec le temps, des étables sous fenil en briques et calcaire, des dépendances agricoles en moellons de grès comprenant étable sous fenil et grange en large sont venues s'ajouter de part et d'autre de la cour de justice.

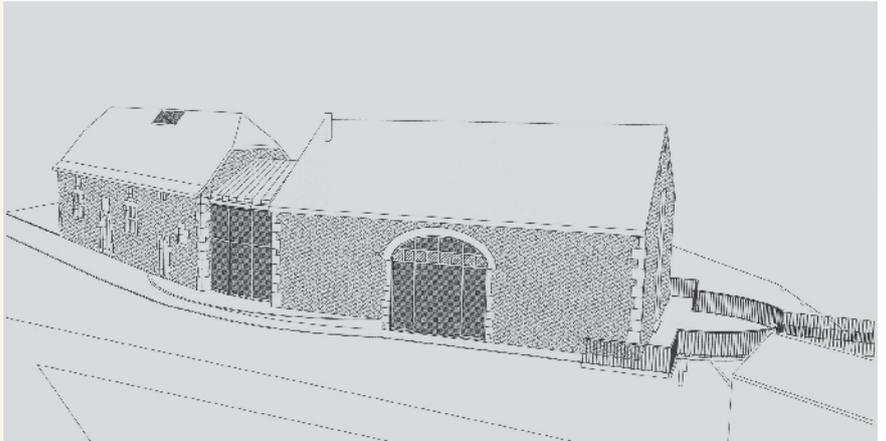


Fig. 7 : L'ensemble formé par la cour de justice et la grange

LE PROGRAMME

Le programme comporte une série d'éléments liés au fonctionnement d'un espace polyvalent :

- deux espaces multifonctionnels pouvant accueillir divers types de manifestations,
- une salle d'exposition consacrée à la rivière,
- des bureaux pour la Maison de la Mehaigne et de l'Environnement rural,

l'ensemble devant être aménagé dans un bâtiment classé (façades et toitures en ce compris la charpente de la cour de justice).

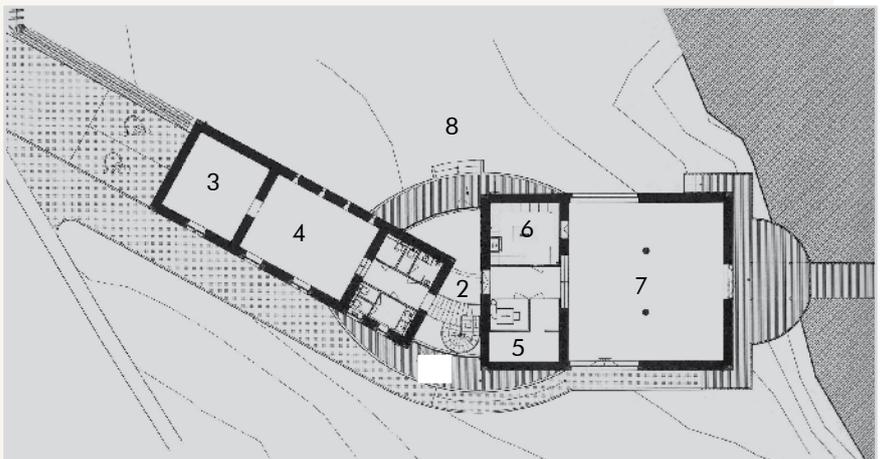


Fig. 8 : Le plan du rez-de-chaussée

1. Entrée principale - 2. Hall - 3. Local polyvalent - 4. Maison de la Mehaigne et de l'Environnement - 5. Réserve - 6. Cuisine - 7. Salle polyvalente - 8. Zone de pique-nique

Deux volumes... deux fonctions

Le bâtiment principal était à l'origine un volume isolé qui, avec le temps, s'est vu adjoindre une grange et des étables et ce, afin de répondre à une nouvelle fonction, celle de « grosse ferme du moulin ».

Dès le début du projet, il a été décidé de supprimer les étables pour donner plus d'ampleur aux deux bâtiments principaux à savoir la cour de justice et la grange. La difficulté du programme fut ensuite de relier les deux volumes. La construction d'une entrée-passerelle entièrement vitrée fut proposée et adoptée.

Respect du patrimoine et interventions contemporaines

Lors des travaux de mesures conservatoires, des ardoises ont été retrouvées au niveau des croupettes. Le choix d'une couverture en ardoise s'imposait donc. Une porte avait été créée altérant l'une des baies à croisée encadrant la porte d'entrée. Elle fut supprimée et la fenêtre restituée. Tous ces travaux ont été décidés afin de restaurer l'ensemble en lui rendant son aspect d'antan.

Pour optimiser l'utilisation du bâtiment, l'un des enjeux était d'amener un éclairage naturel tout en conservant ses caractéristiques patrimoniales. Côté cour de justice, un puits de lumière a été créé au niveau du faîte du toit. Celui-ci permet d'éclairer plus largement les combles occupés par des bureaux.



Fig. 9 : Une façon contemporaine de faire entrer la lumière en toiture

Côté grange, les interventions se sont limitées au remplacement de la porte de grange par un châssis vitré et à la création de deux nouvelles ouvertures en pignon et façade arrière. Le caractère massif et fermé de ce volume a ainsi pu être conservé.

Les aspects contemporains de cette réaffectation sont nettement affirmés pour ne pas créer d'ambiguïté entre les parties originales et les ajouts récents. Ainsi, par souci d'authenticité, les encadrements des nouvelles baies sont réalisés au moyen de cornières inox grenillées.



Fig. 10 : L'ancienne étable a fait place à un volume de transition entièrement vitré faisant office de zone d'accueil



Fig. 11 : L'ouverture pratiquée dans le pignon de l'ancienne grange permet d'accéder directement à la passerelle

Un projet qui s'adapte

Vaste volume, la grange a été scindée en deux étages. Les deux plateaux sont consacrés à la maison de village. Plus cloisonné, le premier niveau de la cour de justice accueille les vestiaires, sanitaires et petite salle d'exposition, les bureaux étant logés sous les combles.

Un projet détaillé

A l'intérieur comme à l'extérieur, un soin tout particulier a été accordé aux éléments patrimoniaux ainsi qu'aux nouveaux éléments constructifs et décoratifs. Tout a été pensé de manière à marier passé et présent. Un souci permanent d'humilité face à ce témoin remarquable de notre passé a constamment guidé l'auteur de projet. Tous les détails techniques ont été murement réfléchis pour inscrire les éléments neufs dans une logique de respect vis-à-vis des éléments anciens. Le choix des matériaux trouve toute son importance dans cette démarche, les principaux étant le chêne, la pierre calcaire et l'innox.



Fig. 12 et 13 : Quelques éléments patrimoniaux : porte à montants harpés surmontée d'une dalle armoriée et millésimée, fenêtre à croisée



Fig. 14 et 15 : L'emblème de la commune de Braives a été apposé sur certains vitrages comme sur l'ancienne porte de grange aujourd'hui vitrée

Un traitement des abords tout en douceur

Le traitement minimaliste des abords valorise l'architecture du bâtiment. Un sentier périphérique a été tracé dans le respect du terrain naturel. Le chemin d'accès se déploie de la route vers l'entrée principale du bâtiment. Celle-ci est mise en valeur par un aménagement tout en rondeur qui se reflète, côté jardin, par un perron courbe suivi de quelques marches pour y accéder. L'ouverture pratiquée dans le pignon de la grange se prolonge quant à elle pas une passerelle-terrasse enjambant la Mehaigne.

Plans :

D'après les documents de l'auteur de projet

Photos : FRW

Nous remercions Tony Robert pour son aimable collaboration lors de la réalisation de ce dossier.



Fig. 16 et 17 : Bois et aluminium pour une passerelle alliant simplicité, élégance et soucis du détail

Thèmes abordés par les fiches

Réaffectations et transformations

Nouveaux bâtiments

Espaces publics

Divers

POUR EN SAVOIR PLUS
sur les maisons de village
consultez le Cahier thématique n° 5
de la FRW

L'OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL (ODR)

Les projets présentés dans cette série de fiches ont été réalisés dans le cadre d'une opération de développement rural (ODR).

Cette politique de développement rural permet aux communes wallonnes d'élaborer leur propre projet de développement visant à leur revitalisation, dans le respect de leurs spécificités et de manière à améliorer les conditions de vie de leurs habitants tant dans les secteurs économique, social que culturel. Les trois piliers d'une ODR sont :

- la participation citoyenne
- un programme global
- une réflexion stratégique à long terme

La Région wallonne a notamment confié à la Fondation rurale de Wallonie une mission de conseil et d'accompagnement de communes menant une ODR, mission qu'elle remplit principalement grâce à ses équipes de terrain constituées d'agents de développement.

LES FICHES DÉJÀ PARUES

1. La réhabilitation du site de l'ancienne gare de Perwez
2. L'atelier rural de Salle (Bertogne)
3. La maison de village de Mormont (Erezée)

Pour commander ou nous contacter :
Fondation rurale de Wallonie
Avenue Reine Astrid, 14
5000 NAMUR
Tél. : 081/26 18 82
Fax : 081/22 45 77

E-mail : contact@frw.be

Site internet : <http://www.frw.be>.